



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Devenir des établissements hospitaliers et des Ehpad dans les territoires ruraux

Question écrite n° 35428

Texte de la question

M. Arnaud Viala attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation et le devenir des établissements hospitaliers et des Ehpad dans les territoires ruraux. La France est depuis mars 2020 durement touchée par l'épidémie de la covid-19, et le personnel soignant est soumis à une très forte tension. Le bon fonctionnement du tissu des établissements de santé en zone rurale est nécessaire afin de permettre un accueil de qualité pour les personnes âgées et les personnes dépendantes. Cependant, une partie importante du personnel médical ne bénéficie pas des revalorisations salariales mises en œuvre par le Gouvernement afin de récompenser le personnel soignant durant l'épidémie. Seuls 35 % du personnel exerçant dans le secteur du handicap a bénéficié de cette revalorisation. Dans le département de l'Aveyron, l'association hospitalière Sainte-Marie située à Rodez est la seule à s'être engagée à augmenter la rémunération de l'ensemble de son personnel grâce à ses fonds propres. En effet, un dixième des effectifs n'ont pas bénéficié de cette augmentation de salaires (85 professionnels sur un total de 860). La crainte de la fuite des salariés vers d'autres établissements a poussé l'association hospitalière Sainte-Marie à faire ce choix. De plus en plus de salariés choisissent d'exercer dans le milieu libéral ou dans la fonction publique hospitalière, ce qui met en danger l'équilibre de l'offre sanitaire dans le département. Sans une revalorisation salariale pour l'ensemble des filières, les territoires ruraux risquent de perdre un grand nombre de professionnels, ce qui ne leur permettrait plus de bénéficier d'un maillage territorial permettant de répondre aux besoins de la population. Il lui demande si le Gouvernement prévoit d'étendre les aides économiques à l'ensemble du personnel soignant des secteurs publics et privés et si des mesures d'accompagnement des territoires ruraux en matière de santé publique sont à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Viala](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35428

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 janvier 2021](#), page 41

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)